

Évaluations de la Liste rouge pour les arbres

Module 3 : Attribuer un statut de conservation de la Liste rouge de l'UICN pour les arbres



Ceci est le troisième module e-learning, d'une série de quatre modules, concernant « Les évaluations de la Liste rouge pour les arbres ». Dans le premier module, nous avons présenté une introduction à l'établissement de listes rouges pour les arbres. Le second module concernait la collecte et la cartographie des informations. Dans ce troisième module, nous passerons en revue les manières de classer l'état de conservation en fonction des catégories et des critères de la Liste rouge de l'UICN.

Établir une liste rouge pour les arbres – Attribuer un statut de l'UICN



Ce module étudie :

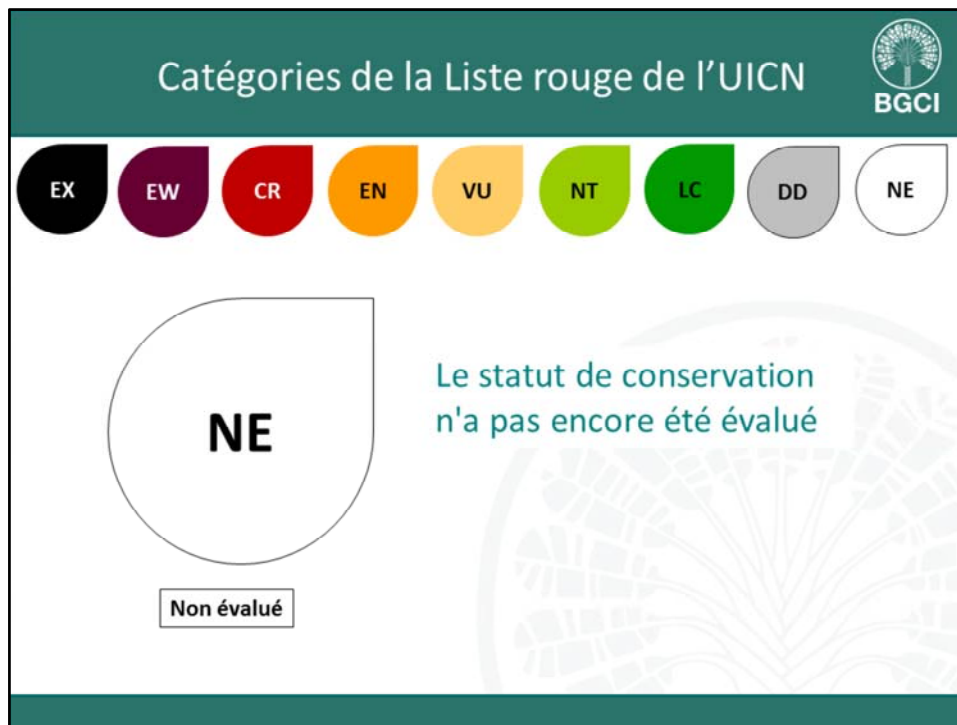
- Quelles sont les catégories de la Liste rouge ?
- Quels sont les critères de la Liste rouge ?
- Comment sont-ils appliqués aux arbres ?
- Avec des exemples pratiques

Dans ce module, nous étudierons :

- Quelles sont les catégories de la Liste rouge de l'UICN ?
- Quels sont les critères de la Liste rouge de l'UICN ?

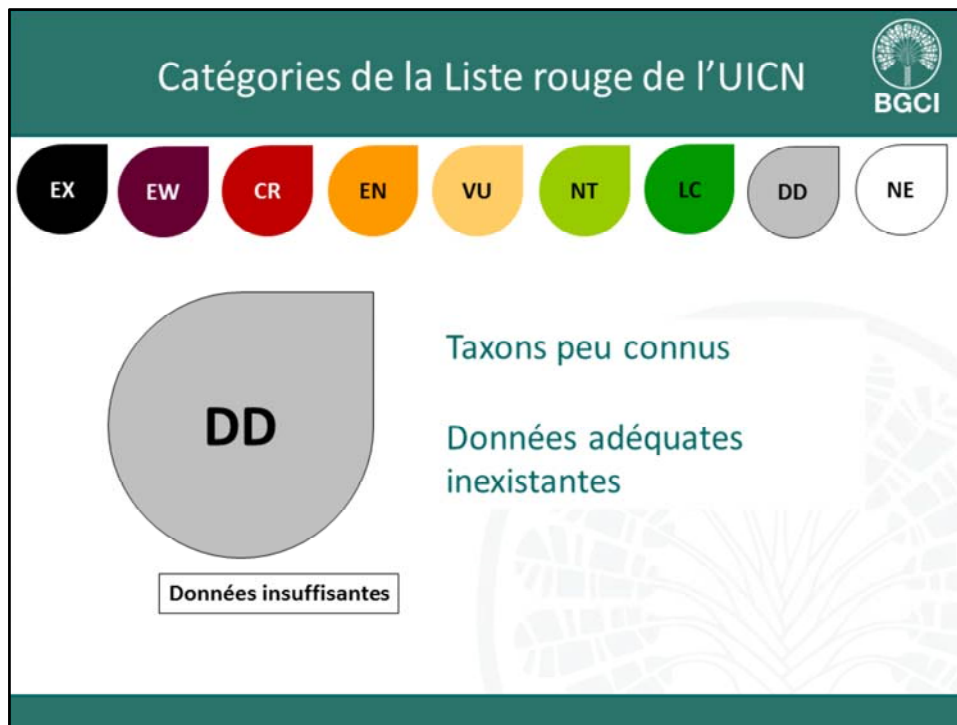
De quelle manière les catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN sont-ils appliqués aux évaluations des arbres ?

Nous passerons également en revue quelques exemples pour observer la manière dont les catégories et les critères fonctionnent en pratique avec des données réelles.

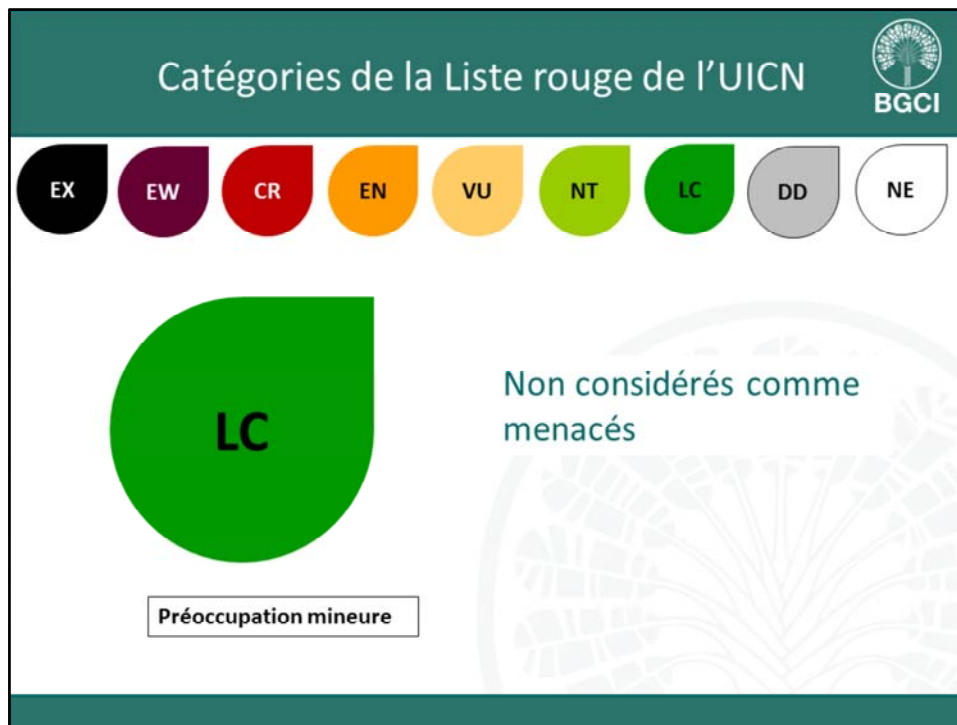


Les espèces peuvent être classées dans l'une des neuf catégories de la Liste rouge de l'UICN : Éteint (EX), Éteint à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacé (NT), Préoccupation mineure (LC) Données insuffisantes (DD) et Non évalué.

La catégorie Non évalué est utilisée pour les espèces dont l'état de conservation n'a pas encore été évalué.




La catégorie Données insuffisantes est attribuée aux taxons peu connus, dont les données ne sont pas adéquates pour pouvoir les classer dans une catégorie de la Liste rouge.




La catégorie LC est utilisée pour les espèces qui ne sont pas considérées comme étant menacées, notamment les espèces largement répandues et les espèces stables.

Catégories de la Liste rouge de l'UICN



EX EW CR EN VU NT LC DD NE

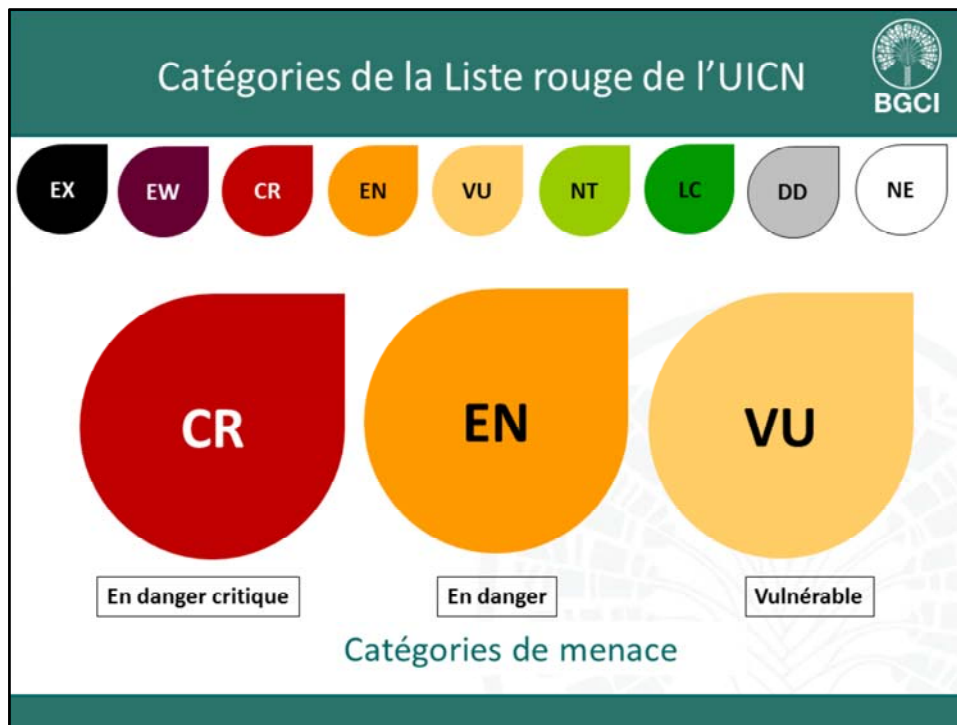


Quasi menacé

Ne remplissent pas les conditions d'une catégorie de menace


Proches de remplir les conditions

Les taxons qui ne remplissent pas les conditions d'une catégorie de menace, mais qui sont proches de les remplir ou qui vraisemblablement rempliront les conditions d'une catégorie de menace dans un futur proche, peuvent être classés dans la catégorie NT.



En danger critique, En danger et Vulnérable sont les trois catégories de menaces.

Catégories de la Liste rouge de l'UICN



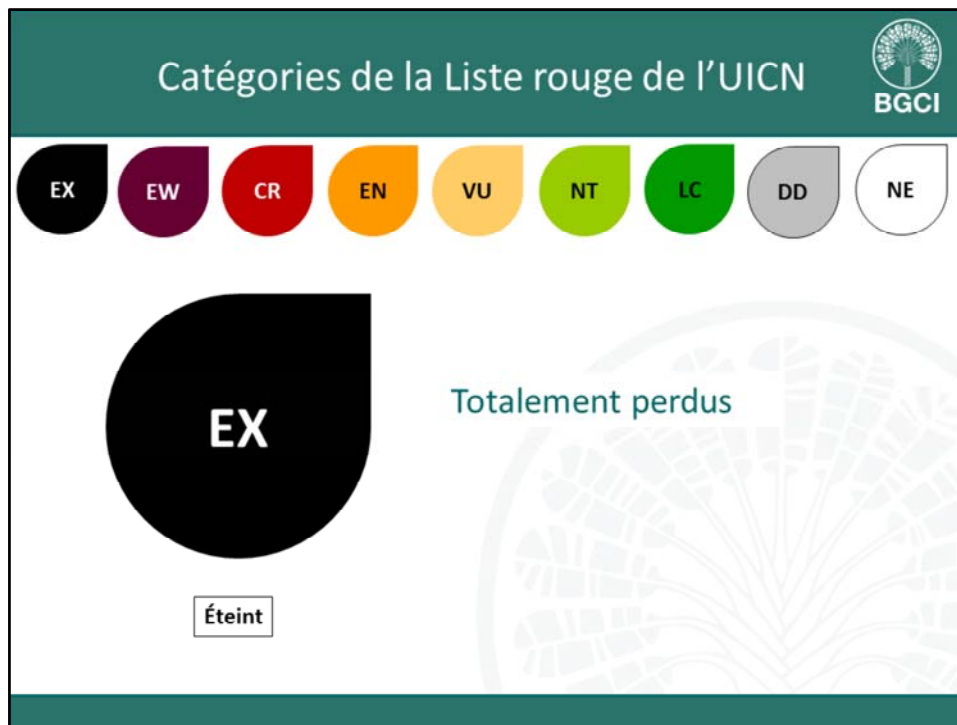
EX EW CR EN VU NT LC DD NE

EW

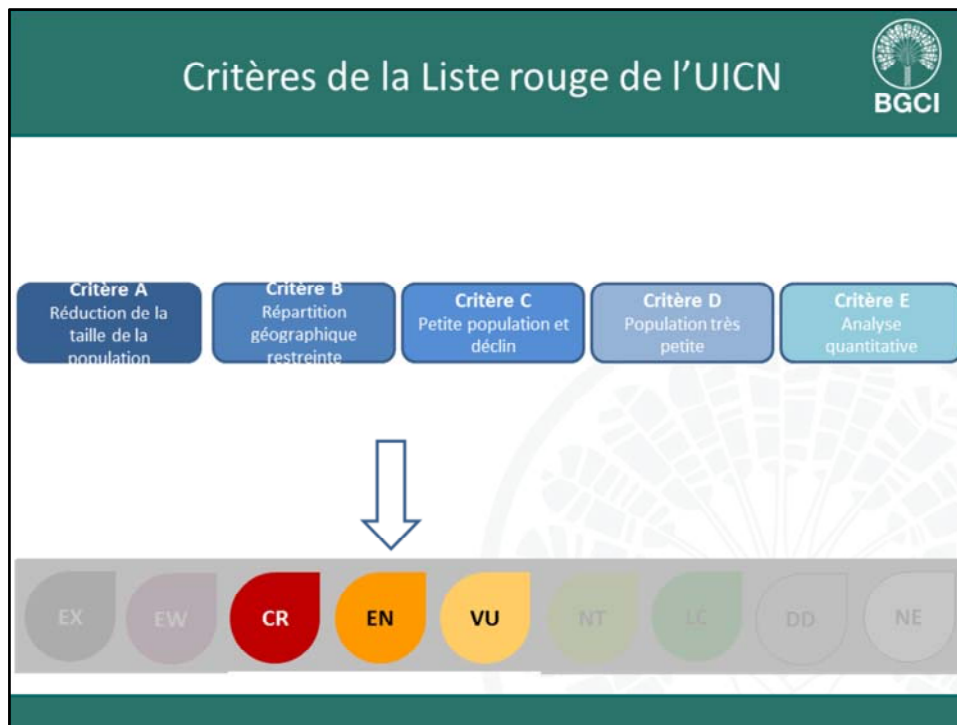
Les espèces survivent dans des jardins botaniques ou d'autres collections ex situ

Éteint à l'état sauvage

La catégorie EW correspond aux espèces qui sont éteintes à l'état sauvage, mais qui survivent encore dans des jardins botaniques ou d'autres collections ex situ.




Les espèces qui sont totalement perdues sont classées dans la catégorie Éteint.




Afin d'évaluer si une espèce appartient à une catégorie de menace (CR, EN, VU), l'espèce doit être évaluée en fonction de cinq critères : A) Réduction de la taille de la population ; B) Répartition géographique ; C) Petite population et déclin ; D) Population très petite ou restreinte ; et E) Analyse quantitative.



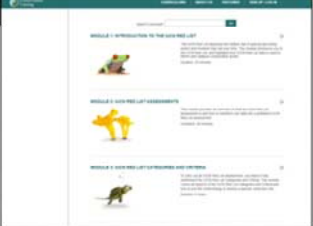
Une espèce est évaluée en fonction d'une série de seuils quantitatifs et de sous-critères déterminés pour chaque critère.

Documents de référence



- Catégories et critères de l'UICN
- Lignes directrices afférentes de l'UICN
- Formation des évaluateurs de la Liste rouge de l'UICN
- Ce module = axé sur les espèces d'arbres



www.conservationtraining.org

Cette présentation ne vise pas à être complète concernant la formation et les informations de la Liste rouge de l'UICN. Nous vous demandons de vous référer à l'ensemble des Catégories et critères de l'UICN et aux lignes directrices afférentes.

Il existe un cours complet en ligne de Formation des évaluateurs de la Liste rouge de l'UICN.

Cette présentation ne vous apportera pas une compréhension complète de tous les détails des catégories et critères de l'UICN, et des termes qu'ils utilisent. Toutefois, notre objectif est de vous présenter une courte introduction et des exemples pratiques de la manière dont les catégories et critères peuvent être appliqués, notamment par rapport aux espèces d'arbres.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations détaillées, veuillez vous référer au livret des catégories et critères de l'UICN, aux différentes lignes directrices pour évaluer les espèces, et vous inscrire à la formation complète de la Liste rouge.

Catégories et critères de l'UICN



SUMMARY OF THE FIVE CRITERIA (A-E) USED TO EVALUATE IF A TAXON BELONGS IN AN IUCN RED LIST THREATENED CATEGORY (CRITICALLY ENDANGERED, ENDANGERED OR VULNERABLE).¹

	Critically Endangered	Endangered	Vulnerable																
A. Population size reduction, Population reduction (measured over the longer of 10 years or 3 generations) based on any of A1 to A4																			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%																
A2, A3 & A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%																
<p>A1 Population reduction observed, estimated, inferred, or suspected in the past where the causes of the reduction are clearly reversible AND understood AND have ceased.</p> <p>A2 Population reduction observed, estimated, inferred, or suspected in the past where the causes of reduction may not have ceased OR may not be understood OR may not be reversible.</p> <p>A3 Population reduction suspected, inferred or suspected to be most in the future (up to a maximum of 100 years) (not cannot be used for A1).</p> <p>A4 An observed, estimated, inferred, projected or suspected population reduction where the time period must include both the past and the future (up to a max. of 100 years in future), and where the causes of reduction may not have ceased OR may not be understood OR may not be reversible.</p>																			
<p>based on any of the following:</p> <p>(a) direct observation (except A1)</p> <p>(b) an index of abundance appropriate to the taxon</p> <p>(c) a decline in area of occupancy (AOO), extent of occurrence (EOO) and/or habitat quality</p> <p>(d) actual or potential levels of exploitation</p> <p>(e) effects of introduced taxa, hybridization, pathogens, pollutants, competitors or parasites.</p>																			
B. Geographic range in the form of either B1 (extent of occurrence) AND/OR B2 (area of occupancy)																			
B1. Extent of occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5,000 km ²	< 20,000 km ²																
B2. Area of occupancy (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2,000 km ²																
AND at least 2 of the following 3 conditions:																			
(a) Severely fragmented OR Number of locations	≤ 1	≤ 5	≤ 10																
(b) Continuing decline observed, estimated, inferred or projected in any of: (i) extent of occurrence; (ii) area of occupancy; (iii) area, extent and/or quality of habitat; (iv) number of locations or subpopulations; (v) number of mature individuals																			
(c) Extreme fluctuations in any of: (i) extent of occurrence; (ii) area of occupancy; (iii) number of locations or subpopulations; (iv) number of mature individuals																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Critically Endangered</th> <th>Endangered</th> <th>Vulnerable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Continuing decline (observed or inferred) in any of the following 3 conditions:</td> <td>25% in 3 years or 1 generation (whichever is longer)</td> <td>30% in 5 years or 3 generations (whichever is longer)</td> <td>10% in 10 years or 3 generations (whichever is longer)</td> </tr> <tr> <td>Observed or inferred continuing decline in each subpopulation in each subpopulation or subpopulation = 90-100%</td> <td>≤ 50</td> <td>≤ 250</td> <td>≤ 1,000</td> </tr> <tr> <td>Number of mature individuals</td> <td>< 50</td> <td>< 250</td> <td>< 1,000</td> </tr> </tbody> </table>					Critically Endangered	Endangered	Vulnerable	Continuing decline (observed or inferred) in any of the following 3 conditions:	25% in 3 years or 1 generation (whichever is longer)	30% in 5 years or 3 generations (whichever is longer)	10% in 10 years or 3 generations (whichever is longer)	Observed or inferred continuing decline in each subpopulation in each subpopulation or subpopulation = 90-100%	≤ 50	≤ 250	≤ 1,000	Number of mature individuals	< 50	< 250	< 1,000
	Critically Endangered	Endangered	Vulnerable																
Continuing decline (observed or inferred) in any of the following 3 conditions:	25% in 3 years or 1 generation (whichever is longer)	30% in 5 years or 3 generations (whichever is longer)	10% in 10 years or 3 generations (whichever is longer)																
Observed or inferred continuing decline in each subpopulation in each subpopulation or subpopulation = 90-100%	≤ 50	≤ 250	≤ 1,000																
Number of mature individuals	< 50	< 250	< 1,000																
D. Number of mature individuals																			
D1. Only applies to the VU category	< 50	< 250	D1. < 1,000																
D2. Only applies to the VU category restricted area of occupancy or number of locations with a plausible future threat that could drive the taxon to CR or EX in a very short time.																			
D2. typically AOO < 20 km ² or number of locations ≤ 5																			
E. Quantitative Analysis																			
Indicating the probability of extinction in the wild to be:																			
	≥ 50% in 10 years or 3 generations, whichever is longer (100 years max.)	≥ 20% in 20 years or 5 generations, whichever is longer (100 years max.)	≥ 10% in 100 years																



Le livret des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN comprend un tableau récapitulatif utile, auquel nous ferons référence dans le reste de ce module.

Le livret et les lignes directrices comportent également les définitions d'un grand nombre de termes spécifiques utilisés dans les critères. La plupart de ces termes ne seront **pas** abordés ici : veuillez vous référer au livret des catégories et critères pour des définitions complètes.

Critère A
Réduction de la taille de la
population

Le premier critère (Critère A) vise à évaluer les espèces qui sont (ou seront) confrontées à une réduction significative de la taille de la population.

Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative	
			En danger critique	En danger	Vulnérable
Réduction de la taille de la population – constatée, estimée, déduite ou supposée - mesurée depuis trois générations dans le passé ou sur 100 ans (max.) dans le futur			≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %
Les causes sont réversibles, comprises et ont cessé			≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %
Meilleur conseil					
La réduction dans le passé est mesurée depuis les 3 dernières générations (min. 10 ans) La réduction dans le futur est mesurée dans les 3 générations prochaines (max. 100 ans)					

La réduction de la population peut être constatée, estimée, déduite ou supposée.

Pour les arbres, elle doit également être mesurée depuis trois générations dans le passé ou sur 100 ans (max.) dans le futur.

Si la réduction est :

- ≥ 30 %, une espèce remplit les conditions d'une catégorie Vulnérable
- ≥ 50 %, une espèce remplit les conditions d'une catégorie En danger
- ≥ 80 %, une espèce remplit les conditions d'une catégorie En danger

critique

Prenez garde au fait que, si les causes de la réduction de la taille de la population sont réversibles, comprises et ont cessé, les seuils sont supérieurs.

Palmiste bouteille de l'Île Ronde
Hyophorbe lagenicaulis

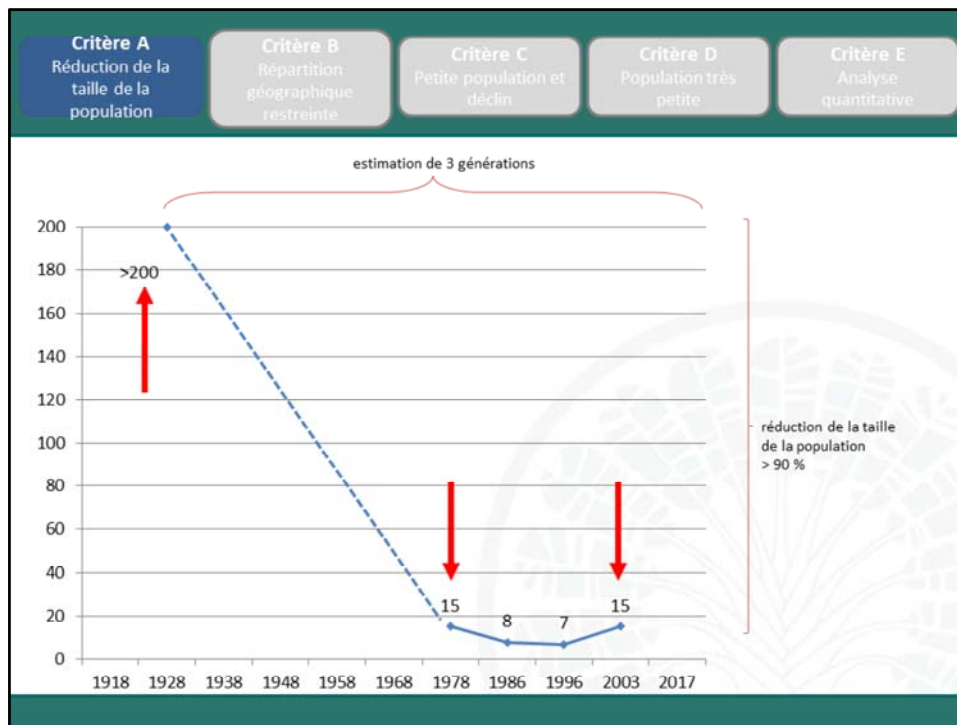


- ✓ Endémique de l'île Maurice
- ✓ Vit uniquement sur l'Île Ronde, avec le seul vestige de la savane à palmiers
- ✓ Les chèvres et les lapins introduits ont été éradiqués en 1986

Analysons la manière dont ce critère s'applique en pratique. Prenons l'exemple du Palmiste bouteille de l'Île Ronde, *Hyophorbe lagenicaulis*.

Cette espèce est endémique de l'île Maurice, et vit aujourd'hui uniquement sur l'Île Ronde. Il s'agit d'une île au nord de l'île Maurice, qui comporte le seul vestige la savane à palmiers.

Les chèvres et les lapins introduits ont causé d'importants dégâts sur la végétation indigène, toutefois ils ont été éradiqués en 1986.

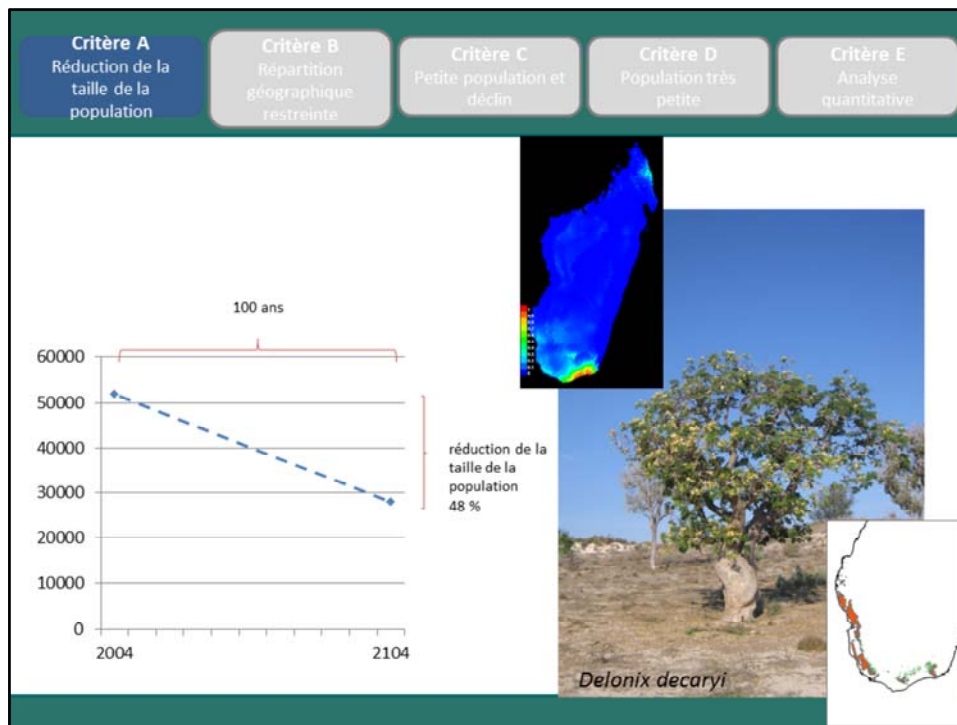


Il y a 90 ans, la population de Palmistes bouteilles de l'île Ronde dépassait **200** palmiers matures.

En 1978, les lapins et les chèvres avaient réduit la population à **15** individus matures, et en 1986 et 1996, il ne restait que **7 à 8** arbres matures.

En 2003, **15** individus matures ont été découverts.

Au cours des **trois** générations antérieures à 2003, la population a décliné de > 90 %.



Un autre exemple de l'utilisation du Critère A pour les arbres est celui-ci provenant d'une analyse du changement climatique pour l'arbre *Delonix decaryi*.

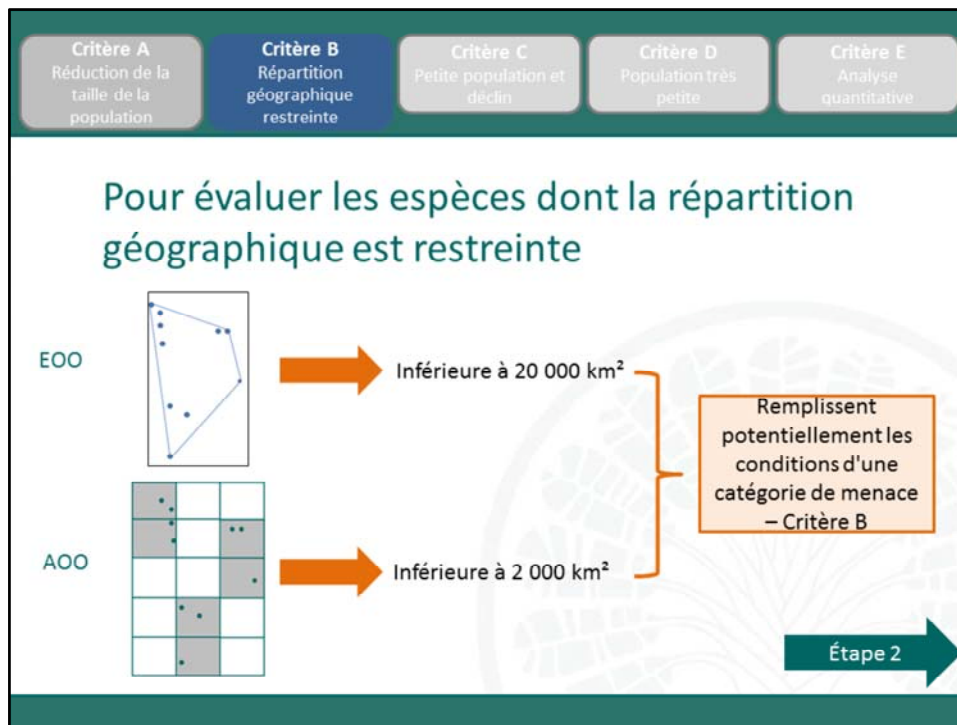
Delonix decaryi est endémique de la forêt sèche et épineuse du sud de Madagascar. L'analyse du changement climatique prévoit un déclin de 48 % des habitats adaptés dans les 100 prochaines années (3 générations).

Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
<p>→ Réduction de la taille de la population – constatée, estimée, déduite ou supposée – mesurée depuis trois générations dans le passé ou sur 100 ans (max.) dans le futur</p>		En danger critique ≥ 80 %	En danger ≥ 50 %	Vulnérable ≥ 30 %
Les causes sont réversibles, comprises et ont cessé		≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %
<p>Prévision de la réduction de la taille de la population = 48 %</p> <p>MAIS la menace n'a pas cessé</p>				
				Vulnérable

Dans cet exemple, une réduction de la taille de la population a à nouveau été prévue, s'élevant à 48 % au cours des 100 prochaines années. Cette menace n'a pas cessé, donc la ligne supérieure du tableau est nécessaire et l'espèce remplit les conditions d'une classification en tant que Vulnérable selon le critère A.

Critère B
Répartition géographique
restreinte

Le deuxième critère (Critère B) vise à évaluer les espèces dont la répartition géographique est restreinte.



Nous avons parlé des estimations de l'aire de répartition requises pour une évaluation de la Liste rouge de l'UICN dans le Module 2. Il s'agissait de l'EOO (zone d'occurrence) et d'AOO (zone d'occupation). Veuillez vous reporter au module 2 si vous avez besoin d'informations complémentaires sur la meilleure manière de les calculer.

Une espèce d'arbre doit présenter une EOO inférieure à 20 000 km², ou une AOO inférieure à 2 000 km², pour que les conditions d'une catégorie de menace soient potentiellement remplies selon le critère B.

Toutefois, une EOO et une AOO limitées ne suffisent pas pour que l'espèce soit considérée comme menacée.

Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
--	--	---	--	--------------------------------------

Aussi nécessaire de remplir 2 des 3 sous-critères suivants :

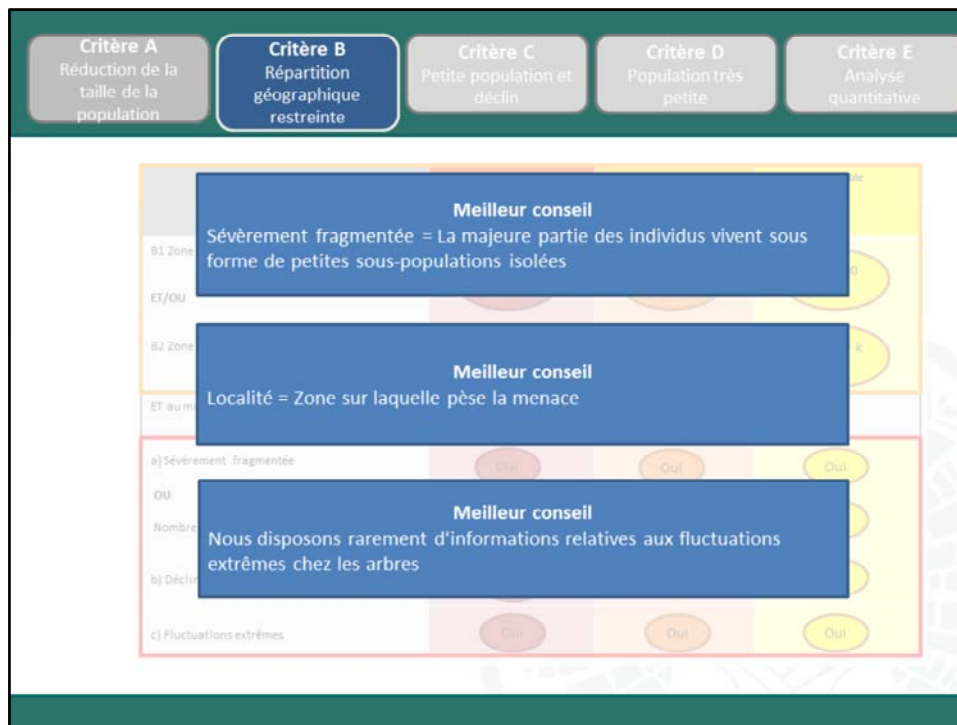
- a) La distribution des arbres est sévèrement fragmentée OU se présente dans un nombre de localités limité
- b) Déclin continu de l'EEO, de l'AOO, de la qualité ou de l'étendue de l'habitat, du nombre de sous-populations ou d'individus matures
- c) Présentent des fluctuations extrêmes

Il est également nécessaire que 2 sous-critères sur 3 soient remplis. Ceux-ci sont les suivants :

- a) La distribution de l'arbre doit être sévèrement fragmentée OU l'arbre doit se présenter dans un nombre de localités limité (< 10).
- b) Ou un déclin continu de l'EEO, de l'AOO, de la qualité ou de l'étendue de l'habitat, du nombre de sous-populations ou d'individus matures doit être constaté.
- c) Ou il doit présenter des fluctuations extrêmes.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
			En danger critique	En danger	Vulnérable
B1 Zone d'occurrence (EOO) ET/OU		< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²	
B2 Zone d'occupation (AOO)		< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²	
ET au moins 2 des 3 conditions suivantes :					
a) Sévèrement fragmentée OU Nombre de localités		Oui = 1	Oui ≤ 5	Oui ≤ 10	
b) Déclin continu		Oui	Oui	Oui	
c) Fluctuations extrêmes		Oui	Oui	Oui	

Donc... Il faut à la fois qu'il s'agisse d'une petite aire de répartition (haut) et que deux de ces sous-critères soient remplis, en plus de l'EOO ou de l'AOO limitées.



Prenez garde au fait que, pour remplir les conditions d'une fragmentation sévère : La majeure partie de la population doit vivre sous forme de petites sous-populations isolées, qui n'échangent pas de matériel génétique avec le reste de la population.

Aussi, la localité est la zone sur laquelle pèse la menace !

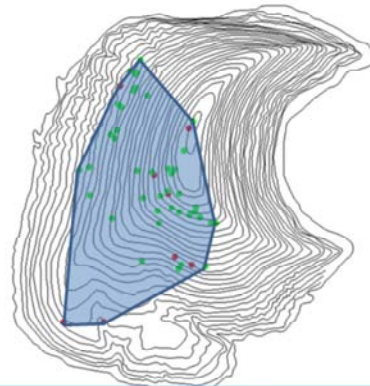
Enfin, nous disposons rarement d'informations relatives aux fluctuations extrêmes des arbres, car souvent ils ont une durée de vie plutôt longue. Nous rencontrons donc souvent les sous-critères a et b.

Hyophorbe lagenicaulis



Zone d'occurrence (EOO) : 0,516 km²

Zone d'occupation (AOO) : 4 km²



Meilleur conseil :
Utilisez une grille de 2 x 2 km pour l'AOO

En revenant à notre exemple du Palmiste bouteille de l'île Ronde : cette espèce présente une zone d'occurrence de 0,516 km², et une zone d'occupation de 4 km².

Il est recommandé [cliquer] de calculer l'AOO en utilisant une grille de 2 x 2 km, qui dans ce cas couvre la totalité de l'île Ronde.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
		En danger critique	En danger	Vulnérable	
B1 Zone d'occurrence (EOO)		< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²	EOO : 0,516 km ²
ET/OU					
B2 Zone d'occupation (AOO)		< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²	AOO : 4 km ²
ET au moins 2 des 3 conditions suivantes :					
a) Sévèrement fragmentée		Oui	Oui	Oui	a) Nbre de localités : 1*
OU					b) Déclin continu
Nombre de localités		= 1	≤ 5	≤ 10	c) Aucune fluctuation extrême
b) Déclin continu		Oui	Oui	Oui	
c) Fluctuations extrêmes		Oui	Oui	Oui	
En danger critique					

Pour le palmiste bouteille, nous avons une EOO de 0,516 km², ce qui est nettement inférieur à 100 km² et remplit donc les conditions de la catégorie CR (et des autres catégories de menaces) selon le critère B.

Nous avons aussi une AOO de 4 km², ce qui remplit également les conditions pour les seuils des catégories CR, EN et VU.

Mais n'oubliez pas que nous devons également remplir deux des trois sous-critères :

- Il est improbable que l'espèce soit sévèrement fragmentée, du fait qu'elle vit dans une si petite zone. Elle présente toutefois une seule localité, exposée à la menace des ouragans, de l'érosion, de nouveaux ravageurs/nouvelles maladies sur l'île Ronde. Elle remplit donc aussi le sous-critère a pour la catégorie En danger critique (et les autres catégories).
- Il existe également un déclin continu de l'habitat et du nombre d'individus matures, en raison de la perte à long terme de la savane à palmiers dans l'ensemble de l'île Maurice et de l'île Ronde au cours des siècles derniers. Elle remplit donc également le sous-critère b pour la catégorie En danger critique.
- Aucune fluctuation extrême n'est constatée. Le sous-critère c n'est donc pas rempli.

Par conséquent, le palmiste bouteille atteint le seuil de la catégorie En danger

critique, pour l'EOO et l'AOO, et remplit deux des trois sous-critères (a et b).

Critère C Petite population et déclin

Le troisième critère (Critère C) vise à évaluer les espèces qui présentent une petite population et qui sont en déclin.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
			En danger critique	En danger	Vulnérable
Nombre d'individus matures ET/OU			< 250	< 2 500	< 10 000

Premièrement, le nombre d'individus matures doit être : < 10 000 (pour la catégorie Vulnérable) OU < 2 500 (pour la catégorie En danger) OU < 250 (pour la catégorie En danger critique).

Deuxièmement, la population de l'espèce doit être en déclin continu.

Le déclin peut être mesurable : utilisez alors C1, et calculez un pourcentage de déclin au cours de 1, 2 ou 3 générations.

Si le déclin n'est pas mesurable, utilisez alors C2.

- La structure de la sous-population doit être connue dans ce cas. Les espèces sont considérées comme menacées si la taille des sous-populations est petite **ou** si tous (ou presque tous) les individus matures se trouvent dans une seule sous-population **ou** s'il existe des fluctuations extrêmes chez les individus matures.

Voici quelques-uns des meilleurs conseils :

Les individus matures sont les arbres reproducteurs (c.-à-d. qui donnent des fleurs ou des fruits).

Les durées des générations sont souvent longues, donc elles représentent les laps de temps pour les déclin (si vous travaillez sur des espèces dont les durées des générations sont courtes, veuillez à vous référer aux lignes directrices de l'UICN pour connaître les laps de temps à utiliser).

À nouveau, en raison de leur longévité, les arbres remplissent rarement les conditions relatives aux fluctuations extrêmes, donc il s'agit d'un sous-critère utilisé de manière improbable pour les arbres.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
			En danger critique	En danger	Vulnérable
Nombre d'individus matures ET/OU			< 250	< 2 500	< 10 000
ET					
C1 : Déclin continu OU			> 25 % au cours de 1 génération	> 20 % au cours de 2 génération	> 10 % au cours de 3 génération
C2 : Déclin continu					
a i) Nombre d'individus matures de chaque sous-population OU			< 50	< 250	< 1 000
ii) % d'individus matures d'une sous-population			90- 100 %	95- 100 %	100 %
b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures			Oui	Oui	Oui

Deuxièmement, la population de l'espèce doit être en déclin continu.

Le déclin peut être mesurable : utilisez alors C1, et calculez un pourcentage de déclin au cours de 1, 2 ou 3 générations.

Si le déclin n'est pas mesurable, utilisez alors C2.

- La structure de la sous-population doit être connue dans ce cas. Les espèces sont considérées comme menacées si la taille des sous-populations est petite **ou** si tous (ou presque tous) les individus matures se trouvent dans une seule sous-population **ou** s'il existe des fluctuations extrêmes chez les individus matures.

Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
		En danger	En danger	Vulnérable
Nombre d'individus matures ET/OU		Meilleur conseil Individus matures – arbres reproducteurs (qui donnent des fleurs/fruits) ou capacité de reproduction		
ET				
C1 : Déclin continu		Meilleur conseil Du fait que les arbres ont une longue durée de vie, utilisez les durées des générations ici		
		> 25 % au cours de 1 génération	> 20 % au cours de 2 générations	> 10 % au cours de 3 générations
C2 : Déclin continu				
a i) Nombre d'individus matures de chaque sous-population OU		< 50	< 250	< 1 000
ii) % d'individus matures d'une sous-population		90-100 %	75-100 %	100 %
b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures		Meilleur conseil Nous disposons rarement d'informations relatives aux fluctuations extrêmes chez les arbres		

Voici quelques-uns des meilleurs conseils :

Les individus matures sont les arbres reproducteurs (c.-à-d. qui donnent des fleurs ou des fruits).

Les durées des générations sont souvent longues, donc elles représentent les laps de temps pour les déclin (si vous travaillez sur des espèces dont les durées des générations sont courtes, veuillez à vous référer aux lignes directrices de l'UICN pour connaître les laps de temps à utiliser).

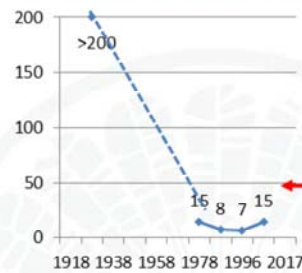
À nouveau, en raison de leur longévité, les arbres remplissent rarement les conditions relatives aux fluctuations extrêmes, donc il s'agit d'un sous-critère utilisé de manière improbable pour les arbres.

Hyophorbe lagenicaulis



Nbre d'individus matures

- 15 palmistes reproducteurs



	En danger critique	En danger	Vulnérable
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
ET/OU			

Considérons un exemple : *Hyophorbe lagenicaulis*.

Premièrement, si nous observons le nombre d'individus matures (c.-à-d. ceux qui donnent des fleurs ou des fruits), cette espèce comporte uniquement 15 palmistes reproducteurs. Par conséquent, cette espèce remplirait les conditions de toutes les catégories de menaces : elle comporte moins de 10 000 individus, moins de 2 500 individus et moins de 250.

Hyophorbe lagenicaulis



Déclin (C1) :

- Dernière génération = aucun déclin
- 2 dernières générations = > 20 %
- 3 dernières générations = > 90 %

Déclin (C2) :

- Moins de 50 indiv. matures
- Tous indiv. d'une seule sous-population

	En danger critique	En danger	Vulnérable
C1 : Déclin continu OU	> 25 % au cours de 1 génération	> 20 % au cours de 2 générations	> 10 % au cours de 3 générations

Deuxièmement, nous devons vérifier s'il y a eu un déclin continu.

Les calculs du déclin de la taille de la population au cours des trois dernières générations se présentent de la manière suivante :

- au cours de la dernière génération : il n'y a eu aucun déclin
- au cours des 2 dernières générations : > 20 %
- au cours des 3 dernières générations : déclin > 90 %

Selon C1, cette espèce serait classée comme En danger en fonction de ce sous-critère.

Hyophorbe lagenicaulis



Déclin (C1) :

- Dernière génération = aucun déclin
- 2 dernières générations = > 20 %
- 3 dernières générations = > 90 %

Déclin (C2) :

- Moins de 50 indiv. matures
- Tous indiv. d'une seule sous-population

	En danger critique	En danger	Vulnérable
C1 : Déclin continu OU	> 25 % au cours de 1 génération	> 20 % au cours de 2 générations	> 10% au cours de 3 générations
C2 : Déclin continu			
a i) Nombre d'individus matures de chaque sous-population OU	< 50	< 250	< 1.000
ii) % d'individus matures d'une sous-population	90-100 %	95-100 %	100 %
b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures	Oui	Oui	Oui

Nous pouvons également évaluer cette espèce selon C2.

Comme nous en avons déjà discuté, il existe moins de 50 individus matures de cette espèce dans chaque sous-population (C2a i).

Et du fait que tous les individus (100 %) appartiennent à une seule sous-population, cette espèce correspondrait à la classification En danger critique pour ce critère individuel.

Aucune fluctuation extrême n'est constatée.

Cette espèce remplirait donc les conditions de la catégorie En danger selon C1, mais En danger critique selon C2.

Critère D
Population très petite

Le quatrième critère (Critère D) est utilisé pour les espèces qui présentent des populations très petites ou restreintes.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
D1 : Nombre d'individus matures					
ET/OU					
D2 : Aire de répartition restreinte					


Dans ce cas, toutes les espèces dont la population comporte moins de 1 000 individus matures remplissent les conditions d'une catégorie de menace selon le critère D.

Si la population comporte moins de 50 individus matures, la catégorie est CR.


Moins de 250 individus matures, la catégorie est EN.

Et Vulnérable, si elle comporte < 1 000 individus.

De même, le critère D peut être utilisé pour les espèces présentant une aire de répartition fortement restreinte (telle que AOO < 20 km² ou moins de 5 localités), qui disparaîtront vraisemblablement dans un futur proche. Ce dernier usage du critère D peut être uniquement accepté pour inscrire une espèce en tant que VULNÉRABLE.

	Critère A Réduction de la taille de la population	Critère B Répartition géographique restreinte	Critère C Petite population et déclin	Critère D Population très petite	Critère E Analyse quantitative
D1 : Nombre d'individus matures					
ET/OU					
D2 : Aire de répartition restreinte					
					

	En danger critique	En danger	Vulnérable
D1 : Nombre d'individus matures	< 50	< 250	< 1 000
D2 : Aire de répartition restreinte			Moins de 5 localités ou AOO < 20 km ²



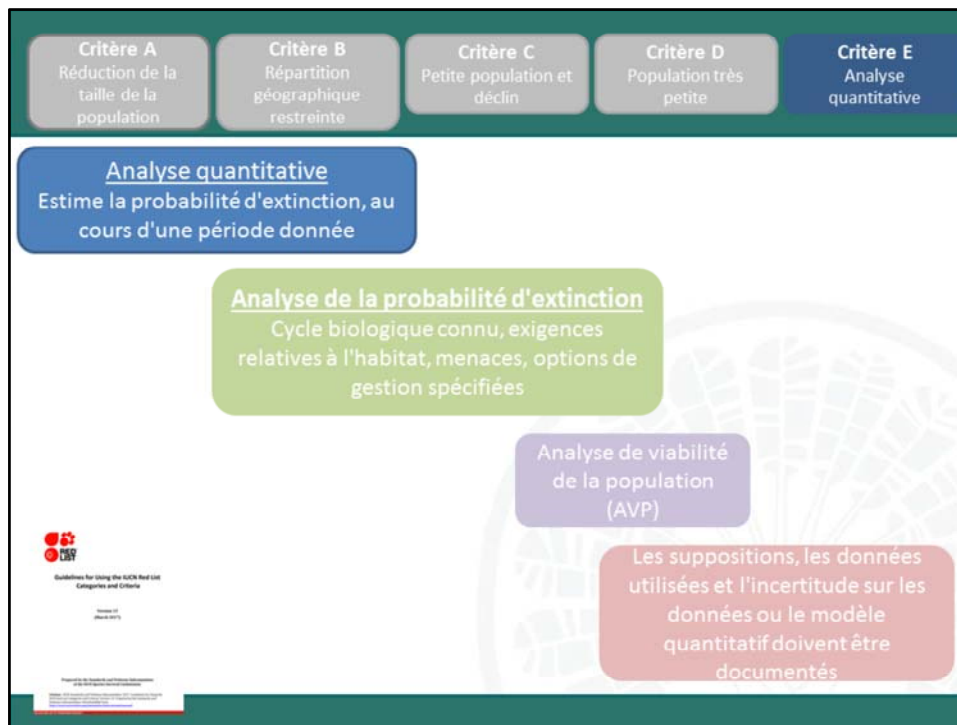
En danger critique

En reprenant notre même exemple du Palmiste bouteille :

Hyophorbe lagenicaulis comporte 15 individus qui donnent des fleurs et des fruits (c.-à-d. matures) et remplit donc les conditions de la catégorie CR.

Critère E
Analyse quantitative

Le cinquième critère (Critère E) implique la réalisation d'une analyse quantitative.

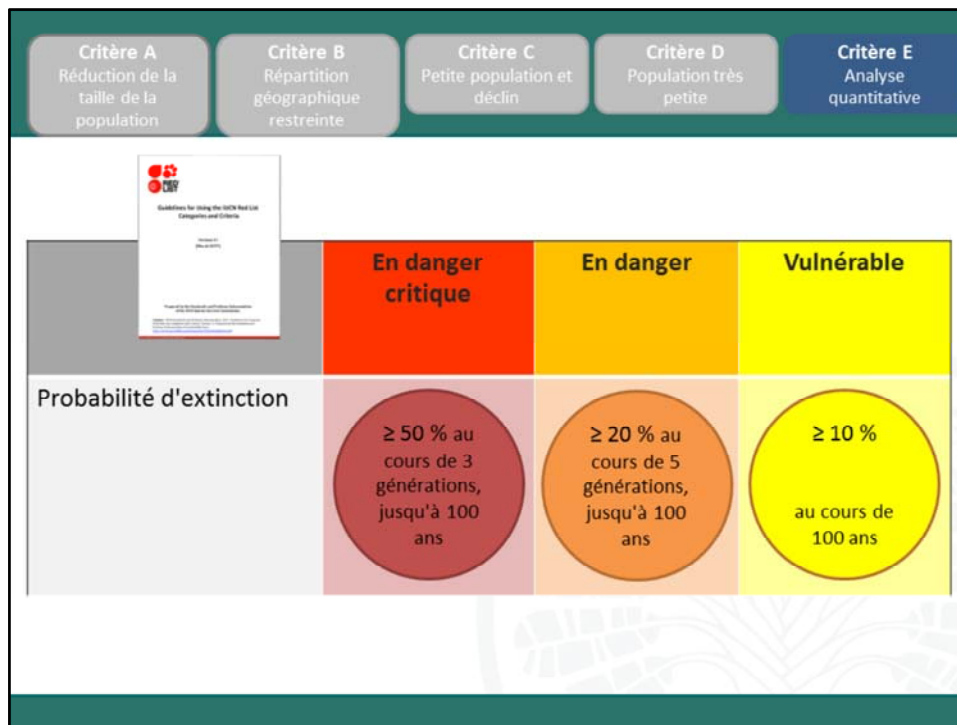


Pour utiliser le critère E, vous devez effectuer une analyse quantitative qui estime la probabilité d'extinction de votre espèce au cours d'une période déterminée. L'analyse de la probabilité d'extinction est basée sur le cycle biologique connu, les exigences relatives à l'habitat, les menaces et les options de gestion spécifiées.

L'analyse de viabilité de la population (AVP) constitue l'une de ces techniques.

Il est nécessaire de documenter les suppositions (qui doivent être appropriées et défendables), les données utilisées et l'incertitude sur les données ou le modèle quantitatif.

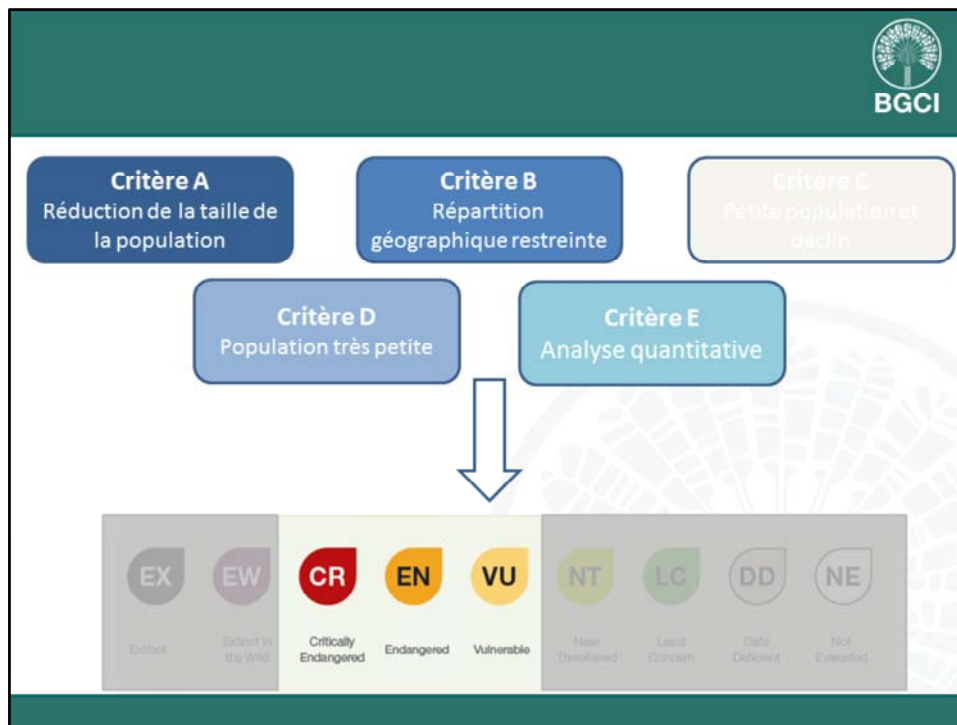
Pour plus d'informations, veuillez consulter les Lignes directrices.



Si une analyse quantitative a été effectuée conformément aux lignes directrices de la Liste rouge de l'UICN, une espèce remplit les conditions d'une catégorie En danger critique si la probabilité d'extinction est supérieure à 50 % au cours de 3 générations (jusqu'à 100 ans).

Elle est En danger si la probabilité d'extinction est supérieure à 20 % au cours de 5 générations.

Elle est Vulnérable si la probabilité d'extinction est supérieure à 10 % au cours de 100 ans.



Une espèce doit être évaluée en fonction de l'ensemble des cinq critères avant de la classer dans une catégorie de conservation. Il est possible que les informations soient insuffisantes, pour tous les critères.

Cette série de modules a été conçue en vue de proposer une courte introduction, accompagnée de quelques exemples pratiques, de la manière dont les catégories et critères peuvent être appliqués. L'objectif n'est pas de couvrir tous les détails des catégories et critères de l'IUCN.

Par exemple, pour obtenir davantage d'informations relatives aux sous-critères et aux définitions de certains termes utilisés, veuillez vous référer au livret des catégories et critères de l'IUCN, aux différentes lignes directrices pour évaluer les espèces, ou vous inscrire à la formation complète de la Liste rouge.

Classification dans une catégorie de menace




Les espèces peuvent être classées dans une catégorie de menace en se basant sur un des cinq critères



Si plus d'un critère est rempli, elles sont classées dans la catégorie de menace la plus élevée

Les espèces peuvent être classées dans une catégorie de la Liste rouge en se basant sur un des cinq critères disponibles (il n'est pas nécessaire qu'elles remplissent l'ensemble des cinq critères).

Si plus d'un critère est rempli, elles sont classées dans la catégorie de menace la plus élevée.



Classification dans une catégorie de menace

<p style="text-align: center;"><i>Hyphorbe lagenicaulis</i></p> <p style="text-align: center;">Critère A : En danger critique Critère B : En danger critique Critère C : En danger critique Critère D : En danger critique Critère E : Données insuffisantes</p> <p style="text-align: center;">Catégorie finale : En danger critique</p>	<p style="text-align: center;">Espèce X</p> <p style="text-align: center;">Critère A : Données insuffisantes Critère B : Vulnérable Critère C : Données insuffisantes Critère D : En danger Critère E : Données insuffisantes</p> <p style="text-align: center;">Catégorie finale : En danger</p>
---	---

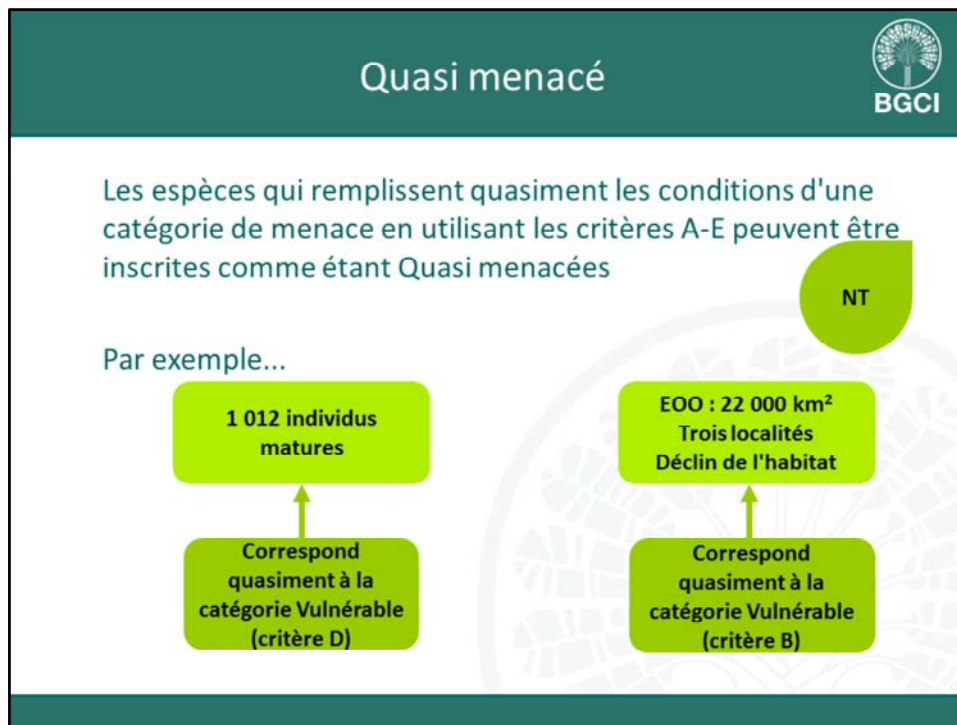
Tous les critères qui correspondent à la catégorie finale doivent être inclus et référencés dans l'évaluation finale

Par exemple, pour *Hyphorbe lagenicaulis*, l'espèce est évaluée comme étant En danger critique selon les critères A, B, C et D, mais présentant des Données insuffisantes selon le critère E (où nous ne disposons pas de suffisamment d'informations). Étant donné que la catégorie En danger critique est le niveau de menace le plus élevé, il s'agirait de la catégorie finale choisie.

L'espèce X présente des Données insuffisantes selon les critères A, C et E, est considérée comme Vulnérable selon le critère B et En danger selon le critère D. Étant donné que la catégorie En danger correspond à la catégorie de menace la plus élevée dans ce cas, l'espèce serait évaluée comme étant En danger.

Si toutefois l'espèce remplit les conditions d'une catégorie de menace en respectant plus d'un critère (p. ex. une réduction de la taille de la population (critère A) ainsi qu'une répartition géographique restreinte et fragmentée (critère B)), dans ce cas tous les critères doivent être inclus et référencés dans l'évaluation finale.

Veuillez vous référer aux Catégories et critères, pour plus d'informations sur la manière de rendre compte de l'évaluation finale.



Nous avons appris la manière de classer dans une catégorie de menace, qu'en est-il de la catégorie Quasi menacé ?

Une espèce qui remplit quasiment les conditions d'une catégorie de menace en utilisant les critères A-E peut être inscrite comme étant Quasi menacée.

Par exemple, si une espèce présente :

1 012 individus matures (correspond quasiment à la catégorie Vulnérable selon le critère D)

EOO : 22 000 km², trois localités, et un déclin de l'habitat (correspond quasiment à la catégorie Vulnérable selon le critère B)

Si vous inscrivez une espèce en tant que Quasi menacée, la catégorie qui correspond « quasiment » doit être identifiée.

Un grand nombre d'autres exemples sont proposés dans les documents des lignes directrices de la Liste rouge de l'UICN.

Préoccupation mineure



Une espèce qui ne remplit pas les conditions des critères A-E est inscrite comme présentant une Préoccupation mineure

LC

Utilisée pour les espèces répandues, stables et communes

Les espèces rares/restreintes qui ne sont pas ou ne seront vraisemblablement pas confrontées à des menaces sont aussi inscrites ici

Une espèce qui ne remplit pas les conditions des seuils correspondant aux critères A-E est inscrite comme présentant une Préoccupation mineure.

Cette catégorie est utilisée pour les espèces répandues, stables et communes.

Toutefois, les espèces rares ou restreintes (> 1 000 individus matures) qui ne sont pas confrontées à des menaces ou qui n'y seront vraisemblablement pas confrontées dans un futur proche sont également inscrites ici.

Données insuffisantes



« Données insuffisantes » – quand les données sont tant incertaines qu'à la fois les catégories de menaces et les catégories sans menaces sont plausibles

Toutefois, les évaluations peuvent souvent être réalisées sur la base des meilleures connaissances disponibles

- Consultez des documents de référence publiés et non publiés
- Contactez les experts compétents
- Trouvez des informations concernant les habitats, en plus d'informations spécifiques aux espèces



DD

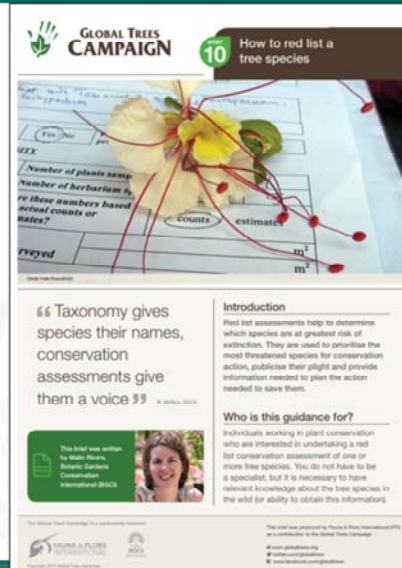
Bien que certaines espèces d'arbres soient bien connues et disposent d'un grand nombre d'informations, le fait de trouver des informations pertinentes pour beaucoup d'autres espèces s'avérera une tâche très difficile. Il pourrait être tentant de classer toutes ces espèces peu connues dans la catégorie Données insuffisantes.

Essayez de classer une espèce dans la catégorie « Données insuffisantes » uniquement lorsque les données sont tant incertaines qu'à la fois les catégories de menaces et les catégories sans menaces sont plausibles.

Les évaluations peuvent souvent être réalisées sur la base des meilleures connaissances disponibles. Assurez-vous de consulter à la fois les documents de référence publiés et non publiés, de contacter les experts compétents et de tâcher de trouver des informations concernant les habitats (p. ex. modifications des couverts végétaux) en plus des menaces spécifiques pour les espèces. Sur la base des connaissances disponibles, la classification dans une catégorie est souvent possible.

Campagne mondiale pour les arbres :
Comment inscrire une espèce d'arbre sur la liste rouge

globaltrees.org/resources/



GLOBAL TREES CAMPAIGN 10 How to red list a tree species

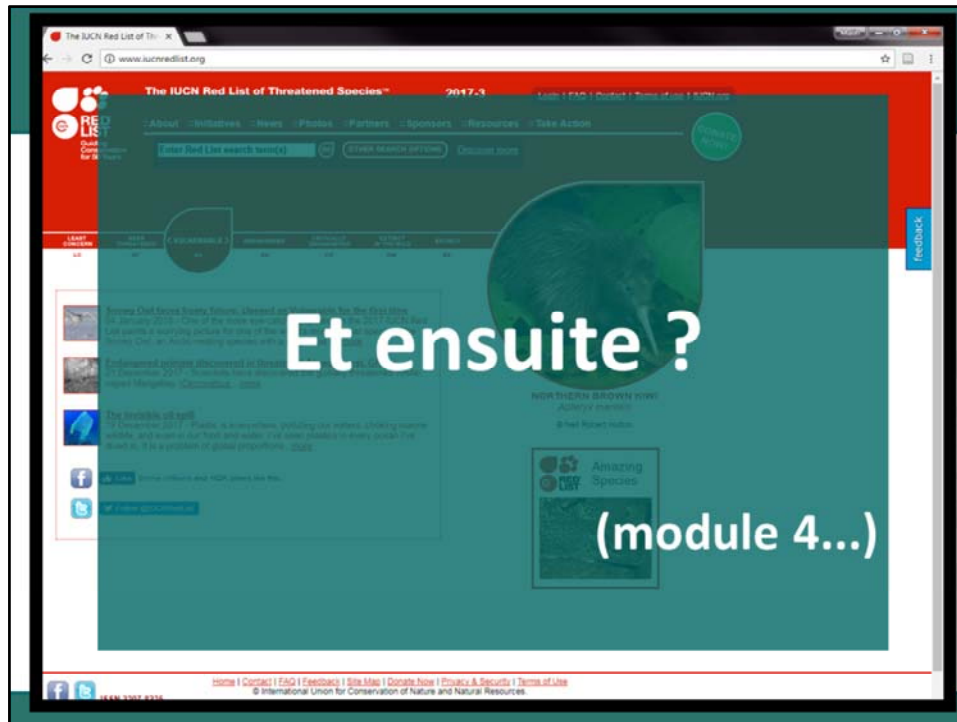
Number of plants sampled
Number of herbarium specimens
Number of plants based on actual counts or sales?

counts estimate

Introduction
Red list assessments help to determine which species are at greatest risk of extinction. They are used to prioritise the most threatened species for conservation action, publicise their plight and provide information needed to plan the action needed to save them.

Who is this guidance for?
Individuals working in plant conservation who are interested in undertaking a red list conservation assessment of one or more tree species. You do not have to be a specialist, but it is necessary to have relevant knowledge about the tree species in the wild (or ability to obtain this information).

Ce module a proposé un aperçu de la manière de classer dans une catégorie de la Liste rouge, avec des exemples spécifiques pour les arbres. Pour obtenir plus d'informations sur les prochaines étapes et les formations complémentaires, veuillez consulter la Note explicative de la Campagne mondiale pour les arbres – Comment inscrire une espèce d'arbre sur la liste rouge.



Ceci clôture le module 3, en vous donnant un avant-goût des manières de classer l'état de conservation des arbres en fonction des catégories et des critères de la Liste rouge de l'IUCN. Le dernier module (numéro 4) étudiera ce qu'il se passe une fois l'évaluation de la Liste rouge effectuée...